

Flers Agglo

PLU DE LA FERTE MACE MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 2 APPROBATION

Avis

Au vu des modalités de concertation effectuées dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du PLU de La Ferté Macé, le dossier a été mis à disposition du public pendant un mois, du **Vendredi 1^{er} septembre 2023 au Lundi 2 octobre 2023**. Le Conseil Communautaire, par délibération n° 2023-1002 du 14 décembre 2023, a approuvé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de La Ferté Macé.

La délibération sera affichée au siège de Flers Agglo ainsi qu'à la Mairie de La Ferté Macé pendant un mois. Le dossier de modification simplifiée, ainsi que la délibération approuvant ladite modification seront consultables en mairie de La Ferté Macé et au siège de Flers Agglo (41, rue de la Boule – 61100 FLERS) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier correspondant ainsi que la délibération sont consultables sur le site internet de Flers Agglo : <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « mon-quotidien » - « urbanisme » - « l'actualité ».

Fait à FLERS, le 18/01/2024

**Le Vice-Président
Chargé de l'Urbanisme
de Programmation,**



Michel DUMAINE



Diffusion : Medialex - site internet Flers Agglo - Mairie La Ferté Macé - Siège Flers Agglo

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :

Flers Agglo

Monsieur le Président - 41, rue de la Boule - CS 149 - 61103 FLERS Cedex

Tél. : 02 33 98 44 20 - Courriel : accueil@flers-agglo.fr

Accueil en Mairie de Flers